

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 10 SEPTEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 32

Tous les délégués, sauf

M. E. HELMER, M. WINLING (excusé), qui étaient représentés respectivement par
M. A. HELMER et Mme WINCKEL ;

MM. ATZENHOFFER, WEISHAAR, HAAS, Mme HITTLER, MM. GANGLOFF,
NEUHARD, KLIPFEL, Mme GESANG, M. WEISBECKER, (excusés) ;

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. HERRLE, SUSS, BABILON, ZINCK,
TREIBER, M. SCHLOSSER.

DEL. N° 082/2007conseil

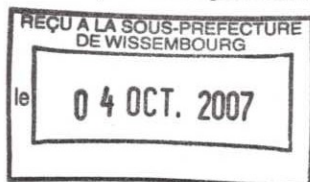
**OBJET : ZAC THERMALE A MORSBRONN-LES-BAINS, ZONE DE HEGENEY ET
WOERTH – SUD :
CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE S. D. A. U.**

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn,*
- *VU l'avis du bureau en date du 3 septembre 2007,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **valide la proposition du président de conventionner avec les services du SDAU pour une assistance à la mise en place des procédures d'urbanisme et d'aménagement des zones d'activités de Woerth, Morsbronn-les Bains et Hégeney ;**
- **autorise le président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 28 septembre 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Bernard LOGEL'.